



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'An Deux Mille Quinze, le Mardi 7 avril mars à 18h30 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mercredi 1<sup>er</sup> avril, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoint au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHU  
Mme NADAL, M. LUCCIONI, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, , Conseillers municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

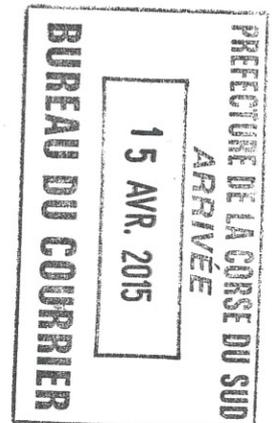
M. CAU	à	Mme FELICIAGGI
Mme BERNARD	à	M. VANNUCCI
Mme SANNA	à	M. FILONI
Mme FALCHI	à	Mme COSTA-NIVAGGIOLI
M. DELIPERI	à	M. MARCANGELI
M. LUCIANI	à	M. CIABRINI
Mme RICHAUD	à	Mme GRIMALDI D'ESDRA

**Etaient absents :**

M. RENUCCI, M. FALZOÏ, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	39
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de Secrétaire de séance.



Séance du Mardi 7 avril 2015

Délibération N°2015/102

**Reprise anticipée des résultats cumules de l'exercice 2014 à intégrer au BP 2015.**

## M. le Maire expose à l'assemblée :

Les principes de la reprise et l'affectation anticipées des résultats L'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales permet de reporter au budget de manière anticipée, sans attendre le vote du compte administratif, les résultats de l'exercice antérieur.

Les résultats peuvent être estimés à l'issue de la journée complémentaire, avant l'adoption du compte administratif. Toutefois, cette reprise anticipée doit s'appuyer sur la procédure réglementaire suivante :

- ♦ Les différents éléments faisant l'objet de l'affectation des résultats en procédure normale (restes à réaliser, solde négatif des résultats de l'exercice antérieur, besoin de financement de la section d'investissement) doivent être repris en procédure de reprise anticipée des résultats.
- ♦ Les résultats doivent être repris dans leur totalité, la reprise partielle des résultats étant proscrite même en reprise anticipée des résultats.
- ♦ La procédure de reprise anticipée des résultats se distingue de la procédure normale en ce que l'affectation en réserve en R 1068 reste une prévision jusqu'à la production de la délibération d'affectation des résultats définitive intervenant après le vote du compte administratif.
- ♦ Le titre de recette sur le compte 1068 n'est produit qu'à l'issue de la délibération d'affectation des résultats.

L'estimation des résultats de la gestion de l'exercice 2014 est basée sur la situation du compte administratif provisoire. Ces résultats prévisionnels sont validés par le Trésorier Payeur.

La reprise anticipée doit obligatoirement s'effectuer en une seule fois et en totalité. La reprise partielle n'étant plus admise.

Lors du vote du compte administratif, les résultats seront définitivement arrêtés et, le cas échéant, des ajustements d'affectation seront obligatoirement effectués. Le résultat sur lequel porte en l'occurrence la décision d'affectation est le résultat cumulé de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2014. L'instruction précise que le résultat cumulé excédentaire doit être affecté en priorité :

↳ A la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (nature 1068),

↳ Pour le solde, et selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédent de fonctionnement reporté (report à nouveau créditeur sur la nature codifiée 002) ou en une dotation complémentaire en section d'investissement (nature 1068).

Le résultat du compte administratif provisoire 2014 du budget principal de la ville d'Ajaccio se présente ainsi qu'il suit :

### ❖ En investissement :

Total des mandats :	32 832 880.22 €
Total des titres :	35 752 480.33 €
Résultat de clôture de l'exercice :	+ 3 019 600.11 €
Report résultat exercice 2013 :	- 9 351 977.41 €
<b>Soit un résultat cumulé d'investissement de l'exercice 2014 :</b>	<b>- 6 332 377.30 €</b>
Total des restes à réaliser en dépenses :	3 482 686.36 €
Total des restes à réaliser en recettes :	7 279 311.53 €
Solde des reports d'investissement :	+ 3 796 625.17 €
<b>Soit un besoin de financement global de l'exercice 2014:</b>	<b>- 2 535 752.13 €</b>

❖ **En fonctionnement :**

Total des mandats :	92 059 422.99 €
Total des titres :	94 249 244.78 €
Résultat de l'exercice :	+ 2 189 821.79 €
Report résultat exercice 2013 :	+ 1 016 491.80 €
<b>Soit un résultat cumulé de fonctionnement de l'exercice 2014 :</b>	<b>+ 3 206 313.59 €</b>

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2015.

Il vous est donc proposer :

↳ D'approuver et d'arrêter les résultats tels qu'ils ont été dressés par Monsieur le Député Maire et attesté par Monsieur le Trésorier Payeur,

↳ D'autoriser la reprise anticipée des résultats,

↳ D'affecter de manière anticipée l'excédent cumulé de la section de fonctionnement de **3 206 313.59 €** à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de **2 606 313.59 €** (nature 1068) au budget primitif 2015, le solde soit **600 000 €**, étant inscrit en excédent de fonctionnement reporté (nature 002) au budget primitif 2015,

↳ L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le cadre du budget primitif 2015, ainsi que le détail des restes à réaliser de la section d'investissement à hauteur de 3 482 686.36 € en dépenses et 7 279 311.53 € en recettes.

La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif 2014.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Ouï l'exposé de Monsieur Stéphane SBRAGGIA, Adjoint Délégué**

**Et après en avoir délibéré**

Vu la loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droits et libertés des Communes

Vu la loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n° 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements les Régions et l'Etat

Vu la loi 84.53 Modifiée du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Locales

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 7 avril 2015

**APPROUVE ET ARRETE**

**Par 39 voix pour**

**Et 7 non participations (Mme Guidicelli, Mme Grimaldi d'Esdra, Mme Simonpietri, Mme Richaud, M. Leonetti, M. Luciani, M. Ciabrini.)**

les résultats tels qu'ils ont été dressés par Monsieur le Député Maire et attestés par Monsieur le Trésorier Payeur

**AUTORISE**

la reprise anticipée des résultats

**DECIDE**

d'affecter de manière anticipée l'excédent cumulé de la section de fonctionnement de **3 206 313.59 €** à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de **2 606 313.59 €** (nature 1068) au budget primitif 2015, le solde soit **600 000 €**, étant inscrit en excédent de fonctionnement reporté (nature 002) au budget primitif 2015,

**DIT**

que l'ensemble de ces montants sera inscrit dans le cadre du budget primitif 2015, ainsi que le détail des restes à réaliser de la section d'investissement à hauteur de **3 482 686.36 €** en dépenses et **7 279 311.53 €** en recettes.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en mairie.

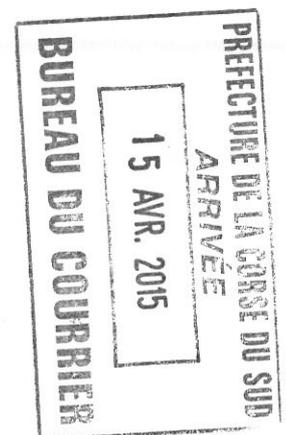
**Fait et délibéré à AJACCIO les jour, mois et an que dessus.**

**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE DEPUTE MAIRE**

**Laurent MARCANGELI**



## BUDGET PRINCIPAL VILLE D'AJACCIO

### FICHE DE CALCUL PREVISIONNEL DU RESULTAT 2014

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Total des titres émis :	35 752 480.33
Total des mandats :	32 732 880.22
Résultat de clôture de l'exercice 2014 :	+ 3 019 600.11
Déficit reporté de l'exercice 2013 :	- 9 351 977.41
<b>Résultat cumulé pour 2014 de la section d'investissement :</b>	<b>- 6 332 377.30</b>
Rar recettes d'investissement :	7 279 311.53
Rar dépenses d'investissement :	- 3 482 686.36
Soldes des reports de la section :	+ 3 796 625.17

**Résultat cumulé net d'investissement 2014 :- 2 535 752.13**

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Total des titres émis :	92 632 052.69
Total des produits rattachés :	1 617 192.09
Total des recettes de l'exercice :	94 249 244.78
Total des mandats :	87 687 076.08
Total des mandats de rattachements :	4 372 346.91
Total des dépenses de l'exercice :	92 059 422.99
Résultat de l'exercice 2014 :	+ 2 189 821.79
Excédent reporté de l'exercice 2013 :	+ 1 016 491.80

**Résultat cumulé net de fonctionnement 2014 : + 3 206 313.59**

#### RESULTAT GLOBAL CONSTATE

**Montant de l'excédent global de l'exercice 2014 : + 670 561.46**

Le Député-maire  
de la ville d' Ajaccio  
P/Le Maire  
Le Maire-Adjoint  
AM 2015-166  
**Stéphane BRAGGIA**  
Laurent MARCANGELI

Le Comptable public  
de la trésorerie municipale  
  
Jacques COTI